des plantations de café et de tabac sur une grande échelle, dans lesquelles seront appliqués les derniers perfectionnements.

Beaucoup de terres s'adaptent merveilleusement à la culture des fruits des zônes tropicales. Comme les planteurs savent aujourd'hui qu'un marché tout prêt s'offre aux États-Unis, cette culture est appelée à un sérieux développement. Un grand nombre de maisons américaines ont déjà créé d'ailleurs des agences pour l'achat des fruits au Mexique. Des arrangements spéciaux ont été pris avec des lignes de chemins de fer qui sont reliées aux réseaux des Compagnies américaines, en vue du transport rapide des produits pouvant se gâter promptement. En prenant la voie de la Nouvelle-Orléans et de Mobile, on pourra arriver à amener les fruits tropicaux du Mexique à New-York en moitié moins de temps qu'il ne faut aujourd'hui pour en faire venir des Antilles.

Les questions minières sont l'objet d'une sollicitude particulière de la part du gouvernement mexicain, qui a promulgué dernièrement une loi nouvelle réglementant cette industrie. Cette loi est très importante. Elle autorise la consolidation des propriétés minières et abolit le système des *dénuncios*, datant encore de l'ancienne législation espagnole, et qui permettait aux propriétaires de mines d'envahir une propriété voisine, en suivant une veine en exploitation.

De nombreux capitaux étrangers sont employés fructueusement dans l'exploitation minière au Mexique, où les richesses du sous-sol sont proverbiales et paraissent inépuisables. On sait qu'on y trouve à la fois l'or, l'argent, le cuivre et le mercure.

LA COMMISSION DE L'ARMÉE

Paris, 9 mai. — La commission de l'armée a entendu le ministre de la guerre sur le projet de loi tendant à rendre applicable aux élèves de l'école supérieure des mines, de l'école des ponts et chaussées, et de l'école normale, l'article 1er de la loi du 24 novembre 1892.

Le projet est combattu par le ministre qui exprime le regret du vote de la loi de 1892.

MM. le baron de Reille, Reinach et le général Riu soutiennent le projet dont MM. Etienne et Guyot-Dessaigne critiquent les dispositions.

M. le colonel Guérin propose de donner aux élèves des écoles visées le titre d'aspirants-officiers pendant leur année de service, de les soumettre à des cours spéciaux, et en fin d'année à un examen d'aptitude pour le grade d'officier.

M. Pourquery de Boisserin demande l'abrogation de la loi de 1892 et le retour à la loi de 1889.

Cette proposition, acceptée par le ministre, soulève une longue discussion.

M. Pourquery de Boisserin propose alors d'ajouter à l'article 29 de la loi de 1889, les élèves de l'école des mines, de l'école des ponts-et-chaussées, de l'école de Saint-Etienne et de l'école normale.

M. de Lanjuinais se rallie à cette proposition à condition que les élèves de ces écoles puissent être nommés facilement sous-officiers, pendant leur année de service.

M. le ministre déclare accepter cette proposition que combat M. Guyot-Dessaigne, qui préfère se rallier au projet du service de 2 ans, avec suppression absolue de toutes les dispenses et de toutes les permissions de longue durée dont M. Deloncle a saisi la commission.

L'ajournement du projet du général Riu jusqu'à la discussion du projet sur le service de deux ans est prononcé.

NOUVELLES DU JOUR

Bruit d'un nouvel attentat anarchiste à Paris
Un engin suspect

Paris, 10 mai. — Le bruit a couru ce soir dans Paris qu'un nouvel attentat anarchiste aurait été commis 13, rue Réaumur. Nous nous sommes rendu sur les lieux et, renseignements pris, voici à quoi se réduisent les faits:

Ce soir, à huit heures, la concierge du n° 13 de la rue Réaumur aperçut, derrière la porte d'entrée de la maison, une boîte cylindrique en métal, haute de 10 à 12 centimètres environ et d'un diamètre de 8 à 10 centimètres.

La concierge prévint un agent de service qui avisa le commissaire, M. Moustillier, lequel se rendit sur les lieux et fit prévenir le laboratoire municipal.

Un cordon d'agents fut placé devant la maison pour empêcher les curieux d'approcher.

A deux heures et demie, la voiture spéciale du laboratoire municipal arriva et l'on procéda avec toutes les précautions d'usage à l'enlèvement de l'engin sur la nature duquel on ne peut se prononcer encore.

Disons cependant que dans le quartier, on croit généralement qu'il s'agit là d'une simple fumisterie.

Le n° 13 de la rue Réaumur n'est habité que par des rentiers et des commerçants parmi lesquels un bijoutier qui emploie plusieurs ouvriers.

La seule supposition, si l'engin est reconnu comme sérieux, serait donc qu'il s'agit d'une vengeance de l'un de ces ouvriers.

Ajoutons que la boîte suspecte était soudée aux deux extrémités mais n'était pas munie d'une mèche.

La date de l'exécution d'Emile Henry

Paris, 10 mai. — La Chambre terminera demain la discussion sur la publication donnée aux exécutions capitales et on prévoit que le texte voté par le Sénat sera adopté.

Le délai nécessaire pour la promulgation de la loi à l'*Officiel* reportera l'exécution d'Emile Henry à mardi ou mercredi prochain au plus tard.

L'affaire Lebaudy-Talleyrand terminée

Paris, 10 mai. — On peut considérer comme terminée l'affaire Lebaudy-Talleyrand-Périgord. Cette après-midi, le prince de Sagan est intervenu et s'est engagé à payer les traites litigieuses.

L'acte contenant les engagements pris par le prince de Sagan sera signé dès demain, en suite de quoi M. Max Lebaudy déposera au parquet le désistement de sa plainte.

Dès que le dépôt de ce désistement sera effectué, MM. Elie de Talleyrand-Périgord et Westyne seront mis en liberté.

Une conférence du vicomte d'Hugues sur la question juive

Paris, 10 mai. — Ce soir a eu lieu à l'hôtel des sociétés savantes, au quartier Latin, une conférence faite par le vicomte d'Hugues, député de Sisteron, sur ce sujet: « La solution prochaine de la question juive. »

M. Drumont présidait. Le vicomte d'Hugues a obtenu un très vif succès. M. Drumont, qui a parlé ensuite, a été acclamé chaleureusement.

A la sortie, quelques jeunes gens au nombre de 50 environ, se sont rendus à la *Libre Parole* en chantant le refrain : « Conspuez les Juifs. »

Devant le journal, ils ont acclamé M. Drumont, qui s'est présenté au balcon entouré de ses rédacteurs.

L'assemblée a voté un ordre du jour demandant la mise en accusation de MM. Raynal, Rouvier, Burdeau et autres ministres panamistes.

Le meurtre de la rue Etienne-Marcel à Paris

Paris, 10 mai. — C'est le jeune frère de la victime qui, en se rendant, 39, rue Etienne Marcel, s'est douté du crime et a prévenu la police.

Lorsqu'on a découvert le cadavre, les poches de la demoiselle Andrieux étaient retournées; la caisse, qui devait renfermer 70 francs, était vide ; sa mort paraissait remonter à 30 heures.

On n'a, jusqu'ici, aucun soupçon sur l'auteur du crime: un voisin croit avoir vu, hier, la victime, à 8 heures et demie du matin ; on suppose que c'est en revenant de faire une course que la demoiselle Andrieux, ayant surpris l'assassin en train de vider la caisse, a été étranglée.

Condamnation de l'anarchiste Courtois à Reims

Reims, 10 mai. — L'anarchiste Courtois a été condamné à 13 mois de prison pour excitation au pillage et au meurtre.

L'affaire des incidents de Lyon devant le Tribunal de simple police. — A l'arrivée des ministres. — Le cri de : Vive l'archevêque.

Lyon, 10 mai. — Le Tribunal de simple police s'est occupé, ce matin, des poursuites intentées contre quelques-unes des personnes qui ont manifesté, le 28 avril, lors de l'arrivée des ministres à Lyon.

Les délinquants, au nombre de dix, étaient divisés en trois catégories.

Trois étaient poursuivis, pour avoir lancé des confetti; cinq pour avoir contrevenu à l'article du Code pénal, réprimant le tapage injurieux troublant la tranquillité publique ; enfin les deux derniers pour les deux faits réunis.

Les trois premiers ont été condamnés à 3 francs d'amende chacun.

Mes Garraud, Joseph Brun, et Rive, avocats, se sont présentés pour les sept autres ; dans sa plaidoirie, Me Garraud s'est attaché à démontrer que les cris de : Vive l'archevêque !; pour lesquels ses clients avaient été arrêtés et poursuivis, ne pouvaient être compris dans l'expression de tapage; à plus forte raison dans celle de tapage injurieux contenue dans le texte de loi; que, l'archevêque étant considéré par le décret de Messidor an XII, comme un des quatre plus hauts fonctionnaires de la ville, le tribunal aurait mauvaise grâce à trouver une injure dans les manifestations de sympathie qui se produisent en sa faveur, et qu'il ne pouvait pas plus être interdit de pousser des vivats en son honneur, qu'en l'honneur du gouverneur militaire, du premier président ou du préfet.

Le ministère public, a brièvement conclu et demandé le renvoi à huitaine.

Les dépenses de guerre et de marine devant la Chambre Italienne — Un incident à propos de la France.

Rome, 10 mai. — Au cours de la discussion du budget de la guerre, M. Colombo, ancien ministre des finances, demande la réduction à 305 millions, dans une période de 5 ans, de la totalité des dépenses de guerre et de marine.

M. Colombo provoque une très vive interruption, en invitant le gouvernement à cesser de faire une politique de provocation envers la France.

Troubles en Serbie

Belgrade, 10 mai. — Les radicaux du district d'Uschitza se sont emparés de deux préfets en tournée d'inspection.

Des renforts de troupes ont été envoyés; on craint de nouveaux troubles.

La question des cotonnades indigènes dans le Bengale

Calcutta, 10 mai. — La presse indigène, après avoir protesté contre le préjudice causé aux cotonnades indigènes au profit des cotonnades anglaises, conclut que la réputation de bonne foi et de justice de l'Angleterre a subi une nouvelle et sérieuse atteinte.

Les tremblements de terre dans le Vénézuéla 10.000 victimes

Caracas, 10 mai. — Le nombre des victimes du tremblement de terre de Caracas, qui a détruit plusieurs villes et villages, est estimé à 10,000 environ.

La date de l'exécution de l'anarchiste Henry

Paris, 10 mai. — Sur la nouvelle prématurée de l'exécution d'Henry, un mouvement inaccoutumé s'est manifesté, dès hier soir, aux alentours de la prison de la Roquette.

A la préfecture, les mesures sont déjà prises en vue du service d'ordre à établir au jour fixé pour l'exécution. On estime que les ordres du parquet ne seront donnés que très avant dans la nuit, ainsi qu'il fut fait lors de l'exécution de Vaillant.

Les autres dispositions générales seront également les mêmes que pour le précédent.

Jusqu'ici, du reste, la commission des grâces, saisie d'office, n'a pas encore examiné le dossier d'Emile Henry et il est très probable que l'exécution n'aura pas lieu avant la fin de la semaine prochaine.

Découverte de cartouches de dynamite à Pantin

Paris, 10 mai. — On a découvert, ce matin à 8 heures, d'une façon toute fortuite, treize cartouches de dynamite enterrées à Pantin sur une berge du canal de l'Ourcq, près du pont de la Gare.

A une heure de l'après-midi, ces engins ont été enlevés par une voiture spéciale et déposés au laboratoire municipal. Une enquête est ouverte pour découvrir le propriétaire de ces cartouches.

La Compagnie de Panama contre M. Hugo Oberndœffer

Paris, 10 mai. — La première Chambre du tribunal civil vient de rendre son jugement dans le procès en restitution des sommes versées par la Compagnie de Panama à M. Hugo Oberndœffer lors de l'émission des obligations à lots de juin 1888, intenté au bénéficiaire par le liquidateur de la Compagnie de Panama et le représentant légal des obligataires.

Le tribunal a condamné Hugo Oberndœffer à restituer 3,653,201 fr. 90 cent. avec les intérêts à partir du jour de chaque paiement.

Attendu, dit en substance le jugement, qu'au mois de mars 1888 le crédit de la Compagnie était suffisant et que celle-ci n'avait pas à recourir à un expédient aussi onéreux;

Que les syndicats étaient purement fictifs, qu'ils n'avaient pas en effet pour but d'acheter des titres pour les revendre et ne couraient donc pas tous les risques d'une opération de cette nature ; que leur seule préoccupation était d'assurer le plus large bénéfice aux syndicataires sans se préoccuper de l'intérêt de la Compagnie et que cela est d'ailleurs prouvé par l'échelonnement des primes;

En ce qui concerne la prétention de M. Oberndœffer, d'avoir touché la majeure partie des sommes aujourd'hui réclamées, parce qu'il était l'inventeur de la combinaison qui a consisté à constituer une garantie de remboursement par les soins d'une société civile, le jugement l'écarte.

Attendu que le défendeur ne détermine même pas la date à laquelle il prétend avoir fait part de ladite combinaison à M. de Lesseps; au surplus, cette idée n'était pas nouvelle, que M. Boulan, de l'assurance financière, l'avait déjà proposée, que M. Oberndœffer n'en saurait donc avoir le mérite, la prétendue mention étant depuis longtemps divulguée, qu'en réalité ces paiements manquent de cause légale, les indications portées dans les reçus : « participation au syndicat d'émission, commissions de placement, frais de concours, » cachent des allocations sans cause juridique faites sans autre but que celui de désarmer l'autorité d'un courtier influent.

C'est par ce motif que le tribunal ordonne la restitution des sommes plus haut mentionnées; pour le surplus, environ 380.000 fr., le tribunal décide qu'il y a eu versement au syndicat des coulissiers dans le personnel de M. Lebel, ou pour le service de la publicité et que ce versement ayant été ratifié par la Compagnie, comme cela résulte des correspondances produites, il n'y a pas lieu d'en ordonner restitution.

Enfin le tribunal valide les différentes saisies-arrêts qui avaient été pratiquées à la requête des demandeurs.

La bombe de Charvien

Grenoble, 10 mai. — La Cour d'appel vient de rendre son arrêt dans l'affaire de la bombe de Charvien qui causa une certaine émotion aux environs de Lyon.

A la suite des élections municipales de 1892, M. Bernascon, maire de Charvien, avait reçu des lettres anonymes contenant des injures et des menaces de mort. Cinq mois après, une bombe était déposée dans la cour du château du maire, dont l'émotion fut si grande qu'il devint fou pendant deux mois et que sa femme en est restée malade.

La cour a condamné Bère et Gauthier, chauffeurs à l'usine du pont de Cherruy, à 50 fr. et 100 fr. d'amende, comme auteur et complice des lettres de menaces. Noyer chimiste et Guillard, chauffeur, à la même usine, pour avoir fourni les moyens de fabriquer l'engin reconnu inoffensif, le premier à 15 jours de prison avec application de la loi Bérenger et 200 fr. d'amende, le second à 200 fr. d'amende.

La cour a déclaré que M. Grammont fils, fabricant de câbles sous-marins, était civilement responsable et elle a ajouté que les troubles cérébraux occasionnés chez M. Bernascon et sa femme étaient assimilables à des coups et blessures.

Les revendications des mineurs de Graissessac

Montpellier, 10 mai. — Voici comment, en réunion, les mineurs de Graissessac ont formulé leurs revendications :

Exécution de l'arrêté concernant les charbons sales du 6 mars ;

Réintégration des ouvriers renvoyés;

Prix de journée moyenne pour ouvriers de l'intérieur 5 fr. 50 et pour manœuvres de 3 fr. 75 à 4 fr., augmentation pour les femmes et les enfants de 25 cent.;

Établissement d'une délégation, payée moitié par la compagnie et moitié par les ouvriers chargée, dans chaque mine, d'examiner si les prix ne sont pas à certains moments insuffisants. Cette délégation ne serait payée que lorsqu'elle se déplacerait.

Gérance par les ouvriers ne prenant à leur charge ni le délicit actuel, ni les frais pour les blessés.

La réunion des grévistes a décidé que les chauffeurs et mécaniciens et les ouvriers préposés à la surveillance et à la sécurité des mines devront cesser le travail.

Des télégrammes ont été adressés au préfet, au secrétaire général de la fédération et au député Toussaint.

Un violent discours du député socialiste Baudin à Trignac

Saint-Nazaire, 10 mai. — Dans une réunion tenue à Trignac, le député Baudin a dit que les communards étaient de vrais républicains, que le drapeau rouge remplacerait le drapeau tricolore de la canaille bourgeoise.

Il a préconisé la révolution des travailleurs. M. Toussaint a plaidé en sa faveur.

M. Thivrier est attendu.

Un crime en plein jour à Paris

Paris, 10 mai. — Une demoiselle Andrieux, tenant une parfumerie, 39, rue Etienne Marcel, a été trouvée à quatre heures étranglée dans sa boutique.

Le meurtrier est jusqu'à présent inconnu.

L'agitation dans l'Hindoustan. — Craintes d'une révolte

Bombay, 10 mai. — De graves nouvelles ont été reçues d'Agra. Il paraît que le commandant a froissé certains privilèges de caste en incorporant un détachement du 13e régiment d'infanterie du Bengale au 17e régiment de la même arme et en donnant de l'avancement aux nouveaux arrivés.

Deux compagnies du 17e sont sorties sans ordre pour la parade, pour protester contre cette mesure. Les chefs ont été arrêtés et réprimandés, mais le lendemain les deux compagnies maritimes se sont de nouveau rassemblées et ont demandé la mise en liberté de leurs camarades.

Le colonel a consigné les deux compagnies.

On se montre plus inquiet dans les cercles politiques, surtout parce que c'est aujourd'hui le 37e anniversaire de la grande rebellion de 1857. Déjà, avant-hier, le sous-secrétaire d'Etat pour l'Inde refusait de répondre aux questions qu'on voulait lui poser sur les indices d'agitation relevés dans certaines provinces indiennes, surtout dans celle de Behar (Bengale).

Ces indices se rapportaient à la découverte de marques mystérieuses sur les troncs d'un grand nombre de manguiers, marques formées de boue mêlée à des poils d'animaux et présentant partout le même aspect.

Les autorités locales s'étaient montrées très étonnées sinon inquiétées de ces faits. Le *Times*, le *Spectator* faisaient remarquer dimanche la coïncidence de ces signes mystérieux avec ceux précurseurs de la terrible insurrection de 1857.

La province de Behar, centre de l'agitation actuelle est limitrophe de l'Etat indépendant du Népal, dernier refuge de l'hindouisme militant.

Détail curieux : Le principal grief des mécontents est l'abattage des vaches, animal sacré pour l'Hindou. C'est également une semblable raison qui motiva l'insurrection d'il y a 37 ans. Enfin une autre cause de mécontentement a été l'exemption des cotonnades anglaises du droit général d'importation, ce qui a nui aux fabricants indigènes.

Le mois de mai a toujours été celui choisi pour les insurrections.

Actuellement, le soulèvement débute dans l'armée. Il en fut de même en 1875 où le lotus bleu, symbole de vengeance, passait silencieusement de main en main depuis le plus ancien officier jusqu'au dernier soldat dans les régiments de cipayes.

Aujourd'hui comme en 1857, les dépêches relatent que parmi les indigènes règne déjà une certaine effervescence politique et religieuse. On ajoute même que lord Elgin a demandé l'envoi de renforts et qu'on a télégraphié aussitôt à Malte et à Suez de diriger d'urgence des effectifs sur Bombay.

Les grèves aux Etats-Unis. — Troubles graves

Chicago, 10 mai. — Des ouvriers ont été attaqués par une bande de grévistes qui se sont enfuis aussitôt après la bagarre et dont il n'a pas été possible de retrouver la trace.

Des désordres ont éclaté à Toluka (Illinois), par suite du refus des mineurs de quitter l'ouvrage.

Cinq hommes ont été sérieusement blessés avant l'arrivée des délégués shérifs.

Coupable ignorance

M. Goblet, mis en cause par l'auteur des *Dessous diplomatiques*, à propos des incidents de Massaouah et de Tunis, a répondu : « Les nombreux télégrammes échangés entre la *Consulta* et le quai d'Orsay, de juin à septembre 1888, n'ont certainement pas été révélés par le ministre des affaires étrangères. » Il ajoutait que le patriotisme ordonnait de garder le secret le plus absolu sur ces mots.

L'auteur des *Dessous diplomatiques* réplique. Ces notes que M. Goblet croit secrètes ont été publiées en novembre 1888, dans le *Livre vert* distribué à la Chambre italienne. De même, le gouvernement italien a fait distribuer un volume de 212 pages sur l'affaire dite des écoles de Tunis. M. Goblet, qui était, à cette époque, ministre des affaires étrangères, a donc ignoré l'existence de ces deux importantes publications?

Ce n'est malheureusement pas la première fois que M. Goblet est pris en flagrant délit d'ignorance et d'incapacité.

L'état des récoltes en France

Les rapports établissent d'une façon générale la belle apparence des blés, des avoines et des prairies naturelles. Les seigles sont particulièrement superbes.

Les prairies artificielles ont une végétation médiocre dans les terres crayeuses.

Les betteraves sont déjà en partie levées, mais souffrent de certains ravageurs, comme la sylphe et le taupin.

Les arbres fruitiers et la vigne se présentent dans les meilleures conditions.

Les députés socialistes de Trignac

Paris, 10 mai. — Quatre députés socialistes sur cinq sont revenus de Trignac. M. Baudin reviendra ce soir.

Me Laguerre

Paris, 10 mai. — Me Laguerre a interjeté appel du jugement de la 11e chambre qui, la semaine dernière, lui a denié le droit de plaider devant la Cour de Paris.

La nouvelle loi sur les fabriques d'églises
Les nouveaux cardinaux

Paris, 10 mai. — Le gouvernement communique les deux notes suivantes :

« Certains journaux annoncent que le ministre des cultes a accepté la constitution d'une commission mixte pour réviser le décret relatif à la comptabilité des fabriques.

» Cette information est inexacte.

» Les mêmes journaux donnent, sur la désignation des cardinaux, des renseignements qui sont aussi dénués de fondement. »

Le « testament » de Léon XIII. — La légation russe auprès du Saint-Siège

Le *Temps* publie la dépêche suivante :

« Rome, 10 mai, 12 h. 15. — Au Vatican on dément l'existence de ce grand document dont toute la presse européenne a parlé et qui devrait être considéré comme le testament politique du pape. Il est vrai qu'un document est prêt à voir le jour depuis quelques mois déjà, mais il n'a qu'une importance relative. C'est l'encyclique que tous les papes ont l'habitude d'adresser au monde catholique quand ils ont eu le bonheur de vivre assez longtemps pour célébrer leur jubilé.

« Un prélat de l'intimité de Léon XIII m'a dit que le pape ne pouvait pas faire de testament politique, parce qu'il ne peut pas entraver la liberté d'action de son successeur. Le seul testament fait par le pape est celui qui dispose de ses biens personnels : celui-là est fait depuis six ans; il est écrit sur feuillets séparés que le pape retire ou augmente, suivant les circonstances et le décès de ceux qui sont nommés dans ce document.

» Au Vatican, on regrette l'indiscrétion commise au sujet de la probabilité de l'établissement d'une légation russe auprès du Saint-Siège. La vérité est qu'on négocie, mais rien n'est conclu, quelque bonne volonté qu'on ait de part et d'autre. »

L'archevêque de Lyon

Orléans, 10 mai. — Mgr Coullié s'est rendu ce matin à Beaugency avec Mgr Hautin, archevêque de Chambéry.

Mgr Coullié quittera Orléans demain matin, à 8 heures, se rendant à Paris.

Les ouvriers chapeliers de Chazelles-sur-Lyon

Saint-Etienne, 10 mai. — La grève des ouvriers chapeliers de Chazelles-sur-Lyon, qui durait depuis deux mois, a été terminée à l'amiable par l'intervention du juge de paix.

Le travail a repris dans tous les usines.

Un scandale politique en Angleterre

Londres, 10 mai. — Le *Times* de ce matin réclame énergiquement la démission de M. Mundella, ministre du commerce, compromis dans l'affaire de la *New Zeland loan Company*.

Les considérants du juge ont été très sévères pour M. Mundella, et il serait scandaleux, dit le *Times*, que M. Mundella présidât, en sa qualité de ministre, une enquête dans laquelle il est l'un des inculpés.

Le *Daily News* croit savoir que M. Mundella ne démissionnera pas.

Le mariage civil en Hongrie

Budapesth, 10 mai. — La Chambre des magnats a rejeté le projet sur le mariage civil obligatoire à la majorité de 21 voix. Le ministère ne donnera cependant pas sa démission, et le projet sera soumis une deuxième fois à la Chambre des députés.

Craintes d'insurrection dans les Indes

Des signes mystérieux dont la police n'est parvenue à saisir ni la signification ni la provenance, causent une vive inquiétude dans les Indes Anglaises où une sourde agitation se manifeste parmi les populations indigènes.

Des mutineries de cipayes, rappelant celles qui ont précédé la grande insurrection de 1857, ont éclaté sur plusieurs points.

Londres, 10 mai. — On mande de Bombay que deux compagnies du 17e régiment indigène se sont mutinées, mais elles n'ont commis aucun désordre.

Les « Sans-Travail » aux Etats-Unis

New-York, 10 mai. — Une bande de coyexistes vient encore de s'emparer d'un train sur la ligne du Missouri-Pacifique.

Il y a actuellement dix neuf bandes, composées en tout d'environ onze mille hommes, qui marchent de divers points des Etats-Unis, dans la direction de Washington.

Ce qui rend l'agitation des sans-travail sérieuse, c'est surtout l'appui qu'elle rencontre dans le parti « populiste » qui a plusieurs représentants au Congrès. Le gouverneur du Colorado, M. Waite, celui-là même qui, lors de l'abrogation de la loi sur les achats d'argent, parlait de se mettre à la tête des mineurs lésés et de chevaucher dans le sang « jusqu'à la bride de son cheval » a organisé à Denver, une « réserve » de l'armée de Coxey comptant deux mille sans-travail.

Tremblement de terre en Amérique

Washington, 10 mai. — Un tremblement de terre a détruit les villes de Mérida et Enjido, ainsi que plusieurs villages. Il y a de nombreuses victimes.

A la Chambre espagnole

Madrid, 10 mai. — M. Canovas del Castillo, reprenant, à la Chambre des députés, l'interpellation relative au *modus vivendi* avec la France, déclaré que la dépêche de M. Roustan à M. Ribot sur l'interprétation du *modus* dans le sens du traitement de la nation la plus favorisée, n'a pas exactement traduit la pensée du président du conseil des ministres conservateurs.

Il dément que M. Roustan lui ait communiqué le texte de sa dépêche, qu'il n'eût pas approuvé, et oppose la valeur de son affirmation personnelle à l'affirmation de M. Roustan.

Les craintes d'un soulèvement aux Indes

Londres, 10 mai. — Le colonel Maleson écrit au *Times*, émettant l'avis que le mouvement signalé aux Indes peut bien être plus sérieux qu'on ne le pense.

Les courses à Longchamps

Paris, 10 mai. — Prix de l'Arc de Triomphe : 1er, Barricade; 2e, Dormans; 3e, Annette. — Prix d'Avril : 1er, Saint-Honorat; 2e, Templier; 3e, Sterlet. — Prix Fould : 1er, Gaulois; 2e, Charleval; 3e, Claret. — Prix de Bagatelle : 1er, Madcap; 2e, Melton Queen; 3e, Jaffa. — Prix de la Rochette : 1er, Dolma Bagbtchéi; 2e, Freda; 3e, Lahire. — Prix de Marly : 1er, Duc de Nevers; 2e, Chorège; 3e, Claudia.

UNE ASSOCIATION NATIONALE
DE L'INDUSTRIE LAINIÈRE

Il vient de se fonder à Paris, sous le titre ci-dessus, une association constituée de manière à rendre aussi efficace que possible la défense de cette grande industrie lainière qui ne le cède en importance à aucune autre de celles qui font l'honneur et la richesse de la France, et qui se trouve si puissamment centralisée à Roubaix et à Tourcoing. Si l'on en juge par son titre et par sa composition, elle pourrait passer au premier abord pour un groupement purement industriel, mais n'est-il pas de toute évidence que la prospérité de l'industrie lainière est inséparablement liée à celle du commerce; que ce soit le négoce de laines qui lui fournit sa matière première ou le négoce en tissus qui met tant d'activité et d'intelligence à développer ses débouchés.

Du reste, les industriels qui ont éprouvé le besoin de se grouper, de se concerter et d'agir pour traiter des questions innombrables évoquées aujourd'hui en ce qui touche les conditions de l'industrie et l'organisation du travail ont affirmé presque instinctivement cette solidarité quand ils se sont donné pour objet, en tête même de leurs statuts, « de poursuivre par tous les moyens possibles auprès des pouvoirs publics le rétablissement des relations commerciales qui existaient autrefois avec les pays étrangers. »

L'association nouvelle s'est constituée dans une réunion qui a eu lieu le mardi 8 mai en l'hôtel de la Société des Ingénieurs civils, cité Rougemont, à Paris, et le bureau a été composé comme suit, à l'unanimité des voix sauf celle de l'intéressé :

Président : M. Louis Cordonnier, président de la Société industrielle et commerciale de Roubaix;

Vice-présidents : MM. Michau, député du Nord; Paul Legros, de Wignehies; François Masurel-Jonglez, de Tourcoing; Poulot, président de la Chambre de commerce de Reims;

Secrétaire : M. Grangeorge;

Trésorier : M. Seydoux.

Tous les centres lainiers de France étaient représentés par des délégués au nombre de vingt-trois.

Voilà certes des noms capables de rassurer les intérêts généraux en cause ; en ce qui touche particulièrement Roubaix et Tourcoing, dont la suprématie industrielle et commerciale a été affirmée et reconnue à la réunion du 8 mai, nous ne pensons pas qu'ils aient lieu de se plaindre de la part qui leur a été faite.

Situation météorologique. — Roubaix, 11 mai. — Hauteur barométrique 759 Température

A sept heures du matin 9 degrés au-dessus de zéro

A une heure du soir 17 degrés au-dessus de zéro

A cinq heures du soir 16 degrés au-dessus de zéro

Paris, 10 mai. — De faibles pressions couvrent toujours le nord-ouest de l'Europe (Hébrides, 755 mm). Le baromètre monte en Gascogne et l'aire de pression supérieure à 765 qui était limitée, hier, à l'Espagne, s'est étendue de nouveau sur nos régions du Centre et du Sud-Ouest (Biarritz, 767 mm). Le vent est assez fort au modéré du sud-ouest sur la Manche, la Bretagne; il est faible et souffle des régions nord en Provence. Des pluies orageuses sont tombées sur la France et les îles-Britanniques.

La température s'abaisse chez nous ainsi que sur les Pays-Bas ; elle était ce matin de 5° à Hango, 9° à Paris, à Valentia, 21° à Alger et Lesina. On notait 3° au mont Ventoux, 1° au puy de Dôme, — 2° au pic du Midi.

En France, le temps va rester encore à averses dans le nord et l'ouest et devenir plus frais.

A Paris, hier, pluie dans la soirée. Depuis hier, température max.: 22° 0; min.: 6° 3; moyenne : 14° 6, supérieure de 1° 6 à la normale. Baromètre à 7 heures du matin, 762 7.

A la tour Eiffel, max.: 17° 2; min.: 5° 6.

Situation particulière aux ports

Manche. — Mer belle à Dunkerque, Calais; agitée à Boulogne au Havre et à Cherbourg.

Océan. — Mer agitée à Brest; peu agitée à Lorient.

Méditerranée. — Mer peu agitée à Marseille; belle à Sicié; calme à Nice.

Corse. — Mer peu agitée aux îles Sanguinaires.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La deuxième journée du conseil de révision. — *Dîner offert au préfet par M. François Roussel. Nombreux incidents. Arrestation d'un conscrit de Wattrelos.* — Les opérations du conseil de révision ont continué à Roubaix, jeudi après-midi, par le canton-Est, comprenant une partie de la commune de Wattrelos.

Comme mardi, M. Adolphe Desobry, adjoint au maire, M. Gilbert Sayet, secrétaire-général de la mairie, et M. le lieutenant de gendarmerie Poilvez étaient allés à la gare, avec trois landaus, au-devant des autorités civiles et militaires.

C'est encore le train de 12 h. 50 qui les amène, avec un léger retard ; à l'exception du préfet, qui s'est fait remplacer par M. Léon Guérin, secrétaire général, tous les personnages sont les mêmes.

Ils sont reçus avec le même cérémonial au perron de l'Hôtel-de-Ville, par M. Henri Carrette, maire, ayant à son côté M. Hervé Milbéo, adjoint, pendant que deux brigades de gendarmerie, commandées par M. Guyon, maréchal-des-logis chef, présentent les armes. Puis ils passent entre une double haie de trente agents, sous les ordres de M. Friess, inspecteur. M. Barroyer, commissaire central, et M. Broigne, commissaire d'arrondissement, sont présents.

Le Conseil de révision. — M. Guérin prend la présidence du bureau, entouré de MM. le général Boisgard, Salmon, conseiller de préfecture; Tribourdaux, conseiller général; Engrand, conseiller d'arrondissement ; Gardien, sous-intendant militaire.

M. Charrier, chef de division à la préfecture du Nord, et M. Corneux, capitaine de recrutement, s'asseoient à la table du contrôle.

Le Maire de Roubaix et M. Henri Pollet, maire de Wattrelos, assistent à la séance, qui commence à une heure dix.

Trente-huit ajournés de la classe 1891 et quatre-vingt-sept de la classe 1892 sont d'abord appelés; puis on procède à l'examen des cinq cent un conscrits de la classe 1893, ce qui forme un total de six cent vingt-six jeunes gens.

Le nombre des ajournements conditionnels et des exemptions définitives est proportionnellement le même que celui de mardi dernier, pour le canton-Ouest.

Les opérations se terminent à quatre heures quarante, après une courte suspension, de trois heures à trois heures cinq. Aucun incident à signaler pendant toute leur durée; mais il n'en est pas de même au dehors, comme on le verra plus loin.

Le dîner chez M. François Roussel. — Le secrétaire général de la préfecture prend congé des autorités municipales; M. Henri Carrette, maire, et MM. Olivier Branquart, Hervé Milbéo, Adolphe Desobry, adjoints, le reconduisent jusqu'à la salle des pas-perdus.

M. Guérin, suivi des personnes venues avec lui de Lille, se dirige alors à pied vers l'habitation de François Roussel, administrateur des Hospices, ancien conseiller municipal; il doit y retrouver le préfet qui a accepté une invitation à dîner chez ce dernier. M. Vel-Durand a quitté Lille à quatre heures, et est descendu à Roubaix dans le plus strict incognito.

Le dîner offert par M. François Roussel au préfet, et aux membres du Conseil de révision, a un caractère absolument privé, et M. Achille Scrépel, sénateur, figure parmi les invités, à titre d'ami de la maison.

Cette soirée intime prend fin vers neuf heures et demie, et M. Vel-Durand repart pour Lille, de même que mardi dernier, par le train de 9 h. 48.

Les incidents de la journée. — *Arrestation d'un conscrit de Wattrelos.* — Cette deuxième journée a présenté moins d'animation que la première, au point de vue de l'affluence des curieux sur la Grande-Place et ses abords; mais elle a été marquée par plusieurs incidents.

Vers une heure, un conscrit de Wattrelos, Camille Jouret, faisait une démonstration révolutionnaire dans la rue Neuve, devant l'estaminet de la *Cloche*, et criait à tue-tête : « Vive la Commune ! » Il ne pouvait choisir un plus dangereux endroit pour exprimer ses opinions subversives, le bureau de la police de sûreté se trouvant juste en face de l'établissement. Aussi fut-il invité à y entrer pour donner son état-civil, et, dans le courant de l'après-midi, vers quatre heures, à sa sortie de la salle du Conseil, il était mis en état d'arrestation par l'agent Anselin, et écroué au dépôt central.

Un peu plus tard, vers deux heures et quart, une bande de conscrits traversait la Grande-Place, en chantant la scie nouvelle : « Les patriotes, il n'en faut pas. » Des agents furent détachés pour aller demander à ces manifestants leur numéro de tirage au sort.

Plus tard encore, vers trois heures et demie, une autre bande avait fait irruption dans le café de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers, et les chants socialistes commençaient sur toute la ligne. Le chef de l'établissement, aidé de sa femme, mit fin à ce concert improvisé, en expulsant les chanteurs.

D'autres incidents du même genre se sont produits en divers endroits; mais ils n'ont pu tous être relevés.

Les opérations du conseil de révision à Roubaix se termineront, le lundi 21 mai, à une heure de l'après-midi, par le canton-Nord, dans lequel est englobée l'autre partie de Wattrelos. Il y aura 617 jeunes gens à examiner.

Dans sa séance de jeudi soir, la Commission cantonale d'hygiène a procédé à la nomination de son vice-président, en remplacement de M. le docteur Godefroid, décédé.

M. Charles Deschodt, ancien pharmacien, a été élu à l'unanimité moins une voix.

Le nouveau vice-président, en remerciant ses collègues de l'honneur qu'ils venaient de lui décerner, a eu quelques paroles émues à la mémoire du regretté docteur Godefroid.

Dans cette séance, la Commission a émis les vœux suivants :

« La Commission cantonale d'hygiène, tout en souhaitant que les enfants soient autant que possible allaités au sein par leurs mères, dans les crèches;

» Émet le vœu :

» Qu'aucun enfant élevé au biberon n'y reçoive son lait dans un biberon à tube;

» Que le lait soit pur et stérilisé d'une façon méthodique;

» Que le lait ainsi stérilisé ne soit pas additionné d'eau;

» Que chaque crèche soit munie d'un pèse-bébés;

» Que tous les enfants soient pesés une fois par semaine et reçoivent un livret sur lequel soit inscrit le résultat de ces pesées, l'augmentation hebdomadaire devant atteindre au moins 200 grammes. »

» La Commission cantonale d'hygiène renouvelle le vœu que l'Administration municipale prenne les mesures et arrêtés nécessaires pour réglementer la divagation des chiens ;

» Et que, en particulier, tout chien, pour circuler dans les rues de la ville en liberté ou en laisse, soit muni d'une bonne muselière comme cela se pratique dans presque toutes les villes à l'étranger. »

» La Commission cantonale d'hygiène émet le vœu que la police municipale de Roubaix fasse observer plus strictement les règl